

DEC210424DR11

Décision portant nomination de M. Grigor KAPOUJYAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel**LA DIRECTRICE**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant Mme Laurence MAGAUD directrice de l'unité de recherche UPR2940 intitulée Institut Néel

Vu l'avis du conseil de l'unité UPR2940 en date du 25 février 2021 ;

Considérant que M. Grigor KAPOUJYAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités du 9 au 11 mars et du 31 mars au 1^{er} avril 1998,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Grigor KAPOUJYAN, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 intitulée Institut Néel à compter du 25/02/2021.

M. Grigor KAPOUJYAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Grigor KAPOUJYAN est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2021La directrice de l'unité
Mme Laurence MAGAUD

Laurence MAGAUD
Directrice
Institut NÉEL
CNRS

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS



La Déléguée régionale par intérim
Isabelle Dhé

DEC210386DR11

Décision portant nomination de Mme Corinne PINEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5588 intitulée LiPhy et nommant M. Bahram HOUCMANDZADEH en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5588¹ en date du 25/ 01 / 2021 ;

Considérant que Mme Corinne PINEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 18 au 20 mai et du 1^{er} au 3 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Corinne PINEL, (*assistant ingénieur*), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy, à compter du 1^{er} janvier 2021

Mme Corinne PINEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne PINEL, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Martin d'Hères., le 16/02/2021

Visa du délégué régional du CNRS Alpes par intérim

Isabelle Dhé

Visa des partenaires (si nécessaire)

Le directeur de l'unité

M. Bahram HOUCMANDZADEH

Mr HOUCMANDZADEH Bahram
Directeur
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC211287INSB

Décision portant cessation de fonctions de M. Pascal Belin, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7289 intitulée « Institut de Neurosciences de la Timone (INT) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7289 intitulée « Institut de Neurosciences de la Timone (INT) » et nommant M. Pascal Belin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Pascal Belin, directeur adjoint de l'unité n°7289 intitulée « Institut de Neurosciences de la Timone (INT) », à compter du 6 mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2021



Le Président-directeur général
Antoine Petit

